

**FONDS DE DOTATION
« LOUIS DAGUERRE »**

2 RUE DU 136 EME DE LIGNE

94360 – BRY SUR MARNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Aux administrateurs du Fonds de dotation,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Fonds de dotation « LOUIS DAGUERRE »**, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes sont arrêtés par votre conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre fonds de dotation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Nous nous sommes également assurés : de la correcte capitalisation des dotations reçues au cours de l'exercice en fonds propres et des encaissements des sommes donnant droit à la production d'un reçu fiscal.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 13/10/2020

Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes



Fonds de dotation :
Exercice :

Louis DAGUERRE
2019

BILAN

ACTIF	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2019	Montant net 2018
Immobilisations incorporelles:	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes et immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles:	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles:	-	-	-	-
<i>Installations générales, agencements divers</i>	-	-	-	-
<i>Matériel de transport</i>	-	-	-	-
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	-	-	-	-
<i>Mobilier</i>	-	-	-	-
Biens grevés de droit	-	-	-	-
Avances et acomptes et immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières:	15	-	15	15
Autres titres immobilisés	15	-	-	15
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
I. Actif immobilisé	15	-	15	15
Stocks et en cours:	1 997	1 997	-	-
Autres approvisionnements	-	-	-	-
Marchandises	1 997	1 997	-	-
Créances :	17 500	-	17 500	-
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Créances donateurs et comptes rattachés	17 500	-	17 500	-
Autres créances (dont produits à recevoir)	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	89 789	-	89 789	47 410
Sommes à l'encaissement	-	-	-	-
Banque	89 789	-	-	47 410
Caisse	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	169	-	169	-
II. Actif circulant	109 455	1 997	107 458	47 410
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	109 470	1 997	107 473	47 425



Fonds de dotation : **Louis DAGUERRE**
 Exercice : **2019**

BILAN

PASSIF	Année 2019	Année 2018
Fonds propres:	92 999	26 389
Autres réserves		
Dotations consommables	98 585	75 420
Dotations consommables inscrites au compte de résultat	- 31 975	- 49 031
Report à nouveau Dotations consommables	26 389	
Résultat de l'exercice		
Autres fonds:	-	-
Apports		
Legs et donations		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement		
Droit des propriétaires		
I. Fonds propres	92 999	26 389
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
II. Provisions	-	-
Fonds dédiés sur dons et legs		
Fonds dédiés sur autres ressources		
III. Fonds dédiés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 474	21 036
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes (dont charges à payer)		
Produits constatés d'avance		
IV. Dettes	14 474	21 036
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	107 473	47 425



Fonds de dotation :
Exercice :

Louis DAGUERRE
2019

COMPTE DE RESULTAT

En Euros	2019	2018
I- Les produits d'activités:		
Quote part Dotations Consomptibles au Compte de résultat	31 975	41 448
Produits d'appel à la générosité du public		
Legs		
Autres produits		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
I - Les produits d'activités	31 975	41 448
II- Les charges d'activités:		
Quote part de redistributions	-	
Variations de stock		
Achats de marchandises, matériels et fournitures		
Autres achats		
Services extérieurs	5 586	5 557
Autres services extérieurs	26 431	30 077
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations:		
<i>Sur immobilisations: dotations aux amortissements</i>		
<i>Sur immobilisations grevées de droit: dotations aux dépréciations</i>		
Sur actif circulant: dotations aux dépréciations		999
Pour risques et charges: dotations aux dépréciations		
Autres charges	10	5 100
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
II - Les charges d'activités	32 027	41 733
Résultat Activité	- 51	- 285

Fonds de dotation :
Exercice :

Louis DAGUERRE
2019

COMPTE DE RESULTAT (suite)

En Euros	Année 2019	Année 2018
III- Les produits Financiers :		
De Participation	52	58
Autres Intérêts et Produits Assimilés		228
III - Les produits Financiers	52	285
IV- Les charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
IV - Les charges financières	-	-
Résultat Financier	52	285



Fonds de dotation : **Louis DAGUERRE**
 Exercice : **2019**

COMPTE DE RESULTAT (suite)

En Euros	Année 2019	Année 2018
V- Les produits exceptionnels:		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
V - Les produits exceptionnels	-	-
VI- Les charges exceptionnelles:		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
VI - Les charges exceptionnelles	-	-
Résultat Exceptionnel	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	32 027	41 733
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	32 027	41 733
EXCEDENT OU INSUFFISANCE (total des produits - total des charges)	-	0

En Euros	Année 2019	Année 2018
Bénévolat		
Mécénat en nature ou en compétence		
Dons en nature		
Ressources des contributions volontaires en nature	-	-
Total	-	-
Personnel bénévole		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Autres prestations en nature		
Emplois des contributions volontaires en nature	-	-
Total	-	-



Fonds Louis DAGUERRE
Hôtel de Ville
1, Grand Rue Charles de Gaulle
94360 Bry sur Marne

ANNEXES



Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	107 473 €
Total du compte de résultat	32 027 €
Résultat de l'exercice	0 €

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**. Il a une durée de **12** mois, c'est le 7^{ème} exercice comptable du fonds de dotation.

FAITS CARACTERISTIQUES

Les actions du Fonds de dotation ont cessé à compter de juin 2019, à l'annonce de monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, président du Fonds de dotation et Maire de Bry-sur-Marne, de ne pas briguer un nouveau mandat après 20 ans à la tête de la Collectivité.

A cela est venu se greffer le contexte pré-électoral qui a eu également pour effet de geler l'activité du fonds auprès des collectivités territoriales pour ne pas interférer sur la campagne municipale des différentes parties prenantes (ville de Bry, Territoire...).

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers du fonds ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et le fonds s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Le fonds, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entités, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des comptes par l'organe de gouvernance des états financiers 2019 du fonds, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Néant



PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les principes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment :

- Le règlement n°99-01, adopté le 16 février par le Comité de réglementation comptable, relatif aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations et fondations ;
- Le règlement CRC 2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources et fondations ;
- Et l'avis n°2009-01 du 5 février 2009 CNC relatif aux règles comptables applicables aux fondations modifiant le règlement 99-01 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes et informations

Dotation initiale en capital

Néant

Contributions volontaires en nature

Néant.

Actifs aliénables et inaliénables constitutifs des dotations

Néant.

Donations temporaires d'usufruit

Néant

Fonds dédiés

Néant.

Mécénat en nature ou en compétence

Néant.

Les apports de l'entreprise en nature ou en compétence sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.



Immobilisations

Néant.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Le matériel informatique est amorti sur une durée de 3 à 5 ans.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effectif

Néant.



NOTES SUR LE BILAN

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels 2019.

Référence	Libellé de la note	Produites	Non produites car	
			NS	NA
Note 1	Immobilisations incorporelles et corporelles	x		
Note 2	Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			x
Note 3	Etat des créances	x		
Note 4	Charges constatées d'avance	x		
Note 5	Fonds propres : tableau de variation des dotations	x		
Note 6	Fonds dédiés			x
Note 7	Provisions pour risques et charges			x
Note 8	Etat des dettes	x		
Note 9	Charges à payer	x		
Note 10	Produits à recevoir			x
Note 11	Contributions volontaires en nature			x
Note 12	Engagements financiers et autres informations			x



Fonds de dotation :
Exercice :

Louis DAGUERRE
2019

NOTE 1 - ACTIF IMMOBILISE

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations incorporelles en cours				-
Immobilisations corporelles				-
Immobilisations financières	15			15
TOTAL	15	-	-	15

NOTE 2 - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations incorporelles en cours				-
Immobilisations corporelles				-
Immobilisations financières				-
TOTAL	-	-	-	-



Fonds de dotation :
Exercice :

Louis DAGUERRE
2019

NOTE 3 - ETAT DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Donateurs	17 500	17 500	
Fournisseurs avances	-		
Fournisseurs avoirs à recevoir	-		
Fournisseurs débiteurs	-		
TOTAL	17 500	17 500	-



Fonds de dotation :
Exercice :

Louis DAGUERRE
2019

NOTE 4 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	Exploitation	Exceptionnelles	Financières	A la clôture
SMACL/RC 01/01-31/12/2020	169			169
XXX	-			-
XXX	-			-
XXX	-			-
XXX	-			-
TOTAL	169	-	-	169



Fonds de dotation :
Exercice :

Louis DAGUERRE
2019

NOTE 5 - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dotation initiale consommable	-	-		-
Autres dotations consommables	26 389	98 585	31 975	92 999
Autres réserves	-		-	-
Report à nouveau				-
Résultat de l'exercice 2017	-		-	-
TOTAL	26 389	98 585	31 975	92 999



Fonds de dotation :
Exercice :

Louis DAGUERRE
2019

NOTE 8 - ETAT DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Fournisseurs	11 954	11 954	
Dettes fiscales et sociales	-		
Dettes sur immobilisations	-		
Autres dettes	-		
TOTAL	11 954	11 954	-



Fonds de dotation :
Exercice :

Louis DAGUERRE
2019

NOTE 9 - CHARGES A PAYER

Charges A payer	Exploitation	Exceptionnelles	Financières	A la clôture
Fournisseurs factures non parvenues	2 520	-	-	2 520
CAC EXO 2019	2 520			2 520
XXX				-
XXX				-
XXX				-
<i>Dettes fiscales</i>	-	-	-	-
XXX				-
XXX				-
XXX				-
XXX				-
TOTAL	2 520	-	-	2 520

